

Jean 2014
CODOGNÈS
Croire en Perpignan !



**DES ÉLUS IRRÉPROCHABLES,
C'EST POSSIBLE !**





8 MES

ENGAGEMENTS DÉONTOLOGIQUES PROBITÉ - EXEMPLARITÉ - INTÉRÊT GÉNÉRAL

Pour vous qui ne faites plus confiance aux élus et à la classe politique, pour celles et ceux qui veulent une équipe intègre et responsable pour diriger la ville de Perpignan.

Élu maire, je m'engage devant vous à respecter les 8 engagements suivants :

Des principes et des valeurs

- 1. Je serai un maire à temps plein** qui ne cumule avec aucun autre mandat électif.
- 2. Je serai un maire intègre** et n'accepterai aucun élu condamné pour des délits ayant trait à la gestion de l'argent public et au favoritisme dans l'attribution d'un marché.
- 3. Je serai un maire indépendant** et soumettrai mon équipe à des règles strictes d'incompatibilité professionnelle pour éviter les conflits d'intérêt (urbanisme, ventes d'immeubles, commande publique, ...).
- 4. Je serai un maire au service de l'intérêt général** qui rompra avec toute forme de clientélisme. Aucun membre de ma famille, ni de celle des conseillers municipaux, ne sera embauché à la mairie ou dans un des organismes satellites.

De la transparence dans la gestion des finances publiques

- 5. Je serai un maire qui garantit la transparence financière** de la gestion municipale et de l'administration locale. Je publierai les indemnités perçues par les élus ainsi que l'ensemble des frais de représentation.
- 6. Je serai un maire démocrate** qui respecte et renforce les contre-pouvoirs que sont les associations et les comités de quartier.
- 7. Je serai un maire à l'écoute** des Perpignanais. Tout courrier aura une réponse dans un délai de 10 jours et les demandes de rendez-vous motivées seront honorées.
- 8. Je serai un maire qui rendra publiques toutes les informations** nécessaires à la surveillance des coûts, des prix et de la qualité des délégations de service public et des partenariats public-privé.

Si vous m'accordez votre confiance en m'élisant maire de Perpignan, cette charte déontologique sera votée dès le premier conseil municipal.

Sincèrement vôtre,



Jean Codognès